

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

DECISION N°2022 / 131 / MOBILITE VITRE / 1
PACTE DE MOBILITE DE VITRE COMMUNAUTE (35)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et L.121-15-1 et suivants ;
- vu le courrier du 21 octobre 2022 de M. Jean-Luc CHENUT, représentant le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Mme Isabelle LE CALLENNEC, représentant VITRE Communauté, sollicitant conjointement un avis à caractère méthodologique relatif à la préparation et au suivi de la participation citoyenne préalable au pacte de mobilités locales de VITRE COMMUNAUTE,

considérant que :

- le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et VITRE Communauté répondront aux prescriptions des garantes sur la conception du dispositif de concertation,
- le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et VITRE Communauté produiront un rapport sur les enseignements tirés de la participation citoyenne préalable au pacte de mobilités locales de VITRE COMMUNAUTE,

après en avoir délibéré,

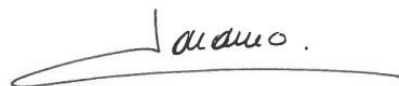
décide :

Article 1 : Mmes Marie GUICHAOUA et Michelle TANGUY sont désignées pour produire l'avis à caractère méthodologique relatif à la préparation et au suivi de la participation citoyenne préalable au pacte de mobilités locales de VITRE COMMUNAUTE,

Article 2 : Dans un premier temps, les garantes produiront un avis méthodologique sur la conception du dispositif de concertation, ainsi que sur les engagements du maître d'ouvrage par rapport à la prise en compte des enseignements de cette concertation. Dans un second temps, les garantes produiront un avis sur la mise en œuvre de la participation citoyenne.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO

CONTOURNEMENT ROUTIER DE VITRÉ
MISSION DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE CNDP
GARANTES : MICHELLE TANGUY ET MARIE GUICHAOUA

Note n°1 – 12 janvier 2023

Attention à la multiplication et superposition des démarches de consultation/concertation du public

Ces dernières années, le territoire de Vitré Communauté a été concerné par plusieurs concertations :

- concertation sur le plan de mobilité simplifié de Vitré Communauté
- concertation sur le schéma directeur cyclable de Vitré Communauté
- concertation sur le contournement routier de Vitré
- concertation sur le contournement routier de Chateaubourg

Cette nouvelle démarche peut créer un effet de saturation et donner l'impression d'un enchevêtrement de concertations qui n'aboutissent pas ou sont sans cesse remises en cause. Le risque est celui d'un essoufflement des personnes mobilisées, ainsi que d'un discrédit des démarches de concertation.

Par ailleurs, plusieurs actions vont être mises en œuvre au sein de Vitré Communauté : adoption du plan de mobilité simplifié en janvier, réflexion sur le renouvellement de l'offre de transport en commun. Aussi, quelle place pour la concertation à venir ? Que lui reste-t-il à faire/à travailler/à proposer ?

Pour palier à cela, il est absolument nécessaire que le cadre de la présente concertation soit clair, à la fois dans son périmètre, ses objectifs, ses modalités, ses marges de manœuvre et son articulation à la décision. Pour cela, il faut dans un premier temps, que l'ensemble de ces éléments soient partagés entre le Conseil départemental et Vitré Communauté.

Articulation entre le Conseil départemental et Vitré Communauté

Nos premiers échanges avec les deux collectivités nous montrent que les objectifs de cette nouvelle concertation ne sont pas partagés.

Vitré Communauté ne souhaite pas que soit remis au débat les éléments approuvés au sein de la collectivité et qui ont déjà fait l'objet de leur propre concertation. Un sentiment de « perte de temps », de « remise en question du travail réalisé » est ressenti.

Par ailleurs, il est prévu que le CEREMA identifie les champs sur lesquels il est possible d'aller plus loin. Il est absolument nécessaire que ces champs ouverts à la concertation soient partagés avec Vitré Communauté, qu'un accord existe sur les sujets portés à la concertation.

La volonté affichée par le Conseil départemental est de ne pas remettre en débat ce qui a déjà été discuté à l'échelle de Vitré Communauté. Nous nous demandons : quels moyens seront mis en œuvre pour le garantir ? Quels moyens seront mis en œuvre pour aller plus loin que ce qui a été fait à l'échelle de Vitré Communauté ? Cela nécessitera un temps important d'appropriation, par le comité citoyen, de l'ensemble du travail déjà réalisé, tout en faisant apparaître très clairement les marges de manœuvre existantes.

La question du portage de la démarche se pose également : qui est le porteur de la démarche ? S'agit-il d'une démarche conjointe entre le Conseil départemental et Vitré Communauté ? S'agit-il d'une démarche portée par le Conseil départemental, à laquelle est associée Vitré Communauté ? La réponse à cette question n'est pas anodine car elle détermine la place et le rôle de chacun dans la démarche à venir. Elle amène aussi à travailler à la nécessaire articulation entre les deux collectivités, dans le but de « légitimer » la démarche à venir, au sein des deux collectivités.

Enfin, la question de l'articulation à la décision doit être clarifiée dès maintenant. Il n'est pas possible de lancer une démarche de concertation sans que le mandat donné aux citoyens soit clair. A quoi va servir leur travail ? Comment sera-t-il pris en compte par les élus ? Quel(s) retour(s) leur sera fait par la suite ? La difficulté ici est que la réponse à cette question concerne deux collectivités. Il faut donc qu'elles se mettent d'accord en amont du lancement de la démarche, afin de s'engager ensemble sur le traitement du travail du comité citoyen. Pour autant, cette articulation à la décision doit être claire également au sein même des institutions : que sont-elles en mesure d'accepter ? Quelles sont leurs propres lignes rouges ? Par exemple, le Conseil départemental est-il prêt à accepter le retour des contournements routiers si le travail du comité citoyen conclu à leur nécessité ?

Avant toute chose, avant même de lancer les démarches de mises en place du comité citoyen, il nous semble essentiel de prendre le temps de la discussion conjointe entre le Conseil départemental et Vitré Communauté afin de :

- **définir le rôle de chacune des collectivités dans la concertation**
- **définir le mandat donné au comité citoyen**
- **définir les objectifs de cette concertation**
- **définir son périmètre**
- **définir l'articulation à la décision**

Cette discussion doit absolument intégrer des élus des deux collectivités. Il nous semble également que les conclusions de cette discussion doivent faire l'objet d'un engagement conjoint des deux collectivités.

Une fois ces questions traitées, nous proposons pour suivre la mise en place de la concertation et du comité citoyen de créer un comité de pilotage équilibré, comptant le même nombre de représentants du Conseil départemental et de Vitré Communauté pour piloter cette démarche.

Sur la mise en place du comité citoyen

Dans un second temps, plusieurs questions devront être traitées quant à la composition du comité citoyen :

- qui compose de comité citoyen : nombre de membres, quels critères de recrutement
- quel périmètre pour la constitution de ce comité citoyen : à ce stade, Vitré Communauté semble pencher pour un périmètre incluant l'ensemble du territoire de la collectivité, considérant que l'ensemble du territoire est concerné par la question du contournement. Si cette option est conservée, il nous semble qu'il sera nécessaire de questionner l'opportunité de prévoir deux concertations distinctes sur Vitré et Chateaubourg (au risque d'ajouter à nouveau un échelon de concertation, sur ce territoire déjà soumis à de multiples concertations sur le sujet des mobilités).

- quelle place pour les élus dans la démarche ?
- quelle place pour les associations, notamment environnementales ou sur la mobilité, dans la démarche ?

PACTE DES MOBILITES LOCALES DE VITRE COMMUNAUTE

Partie 1 : Secteur de Vitré

Propositions de réponses aux conseils et questionnements des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) dans leur note du 12 janvier 2023 : Michelle TANGUY et Marie GUICHAOUA

1. Quels sont les objectifs de la concertation citoyenne ?

Les objectifs de la concertation citoyenne, du point de vue du Département, sont les suivants :

- Associer les citoyens, principaux bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cadre du pacte des mobilités, au-delà des mobilisations plus classiques des associations et des institutions ;
- Enrichir le diagnostic de mobilités du vécu des membres du comité citoyen ;
- Prioriser les problèmes et les besoins de mobilité qui ressortent ;
- Mettre en perspective les préoccupations des citoyens avec les priorités d'intervention de la sphère publique ;
- S'assurer d'avoir couvert l'ensemble des champs permettant de répondre aux enjeux de mobilité des habitants du secteur (s'affranchir des compétences institutionnelles) ;
- Recueillir un point de vue usager / vécu du territoire pour réinterroger la pertinence d'un projet de contournement au regard de l'évolution du contexte national (cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et les objectifs de neutralité carbone de la France) et du contexte local (socio-démographique, économique, déploiement de nouvelles politiques de mobilités sur le territoire, comme le Plan de Mobilité Simplifié, les schéma vélo, les mobilités solidaires, etc.).

2. Quel est le périmètre géographique du pacte des mobilités locales ?

Au vu des deux projets de contournement sur le territoire intercommunal initialement identifiés dans « Mobilités 2025 », **le pacte des mobilités locales de Vitré Communauté sera réalisé en deux parties** (1 – Secteur de Vitré, 2 – Secteur de Châteaubourg).

Le périmètre du portrait des mobilités sera défini en fonction du mode de déplacement (les déplacements à vélo ne se font pas à la même échelle que les déplacements de transit). L'étude disjointe des secteurs de Vitré et Châteaubourg permettra une analyse plus fine des problématiques de mobilités que celle réalisée à l'échelle de l'intercommunalité dans le plan de mobilité simplifié.

Les actions inscrites et à mettre en œuvre dans le cadre du pacte des mobilités, seront comprises dans le périmètre de l'intercommunalité, et même au-delà en fonction des conclusions du diagnostic des mobilités (s'il permet d'établir l'impact de flux de mobilité supra communautaire, notamment ceux en lien avec Rennes).

3. Quel est le périmètre de recrutement et la composition du comité citoyen ?

Le recrutement du panel citoyen sera réalisé sur l'ensemble du territoire de Vitré Communauté.

Il sera proposé aux membres du comité citoyen du secteur de Vitré, de participer également à celui du secteur de Châteaubourg. Le travail d'acculturation sur les enjeux et le contexte de mobilités à l'échelle nationale et locale ainsi que le travail d'interconnaissance des citoyens, facilitera la mise en œuvre de ce second comité.

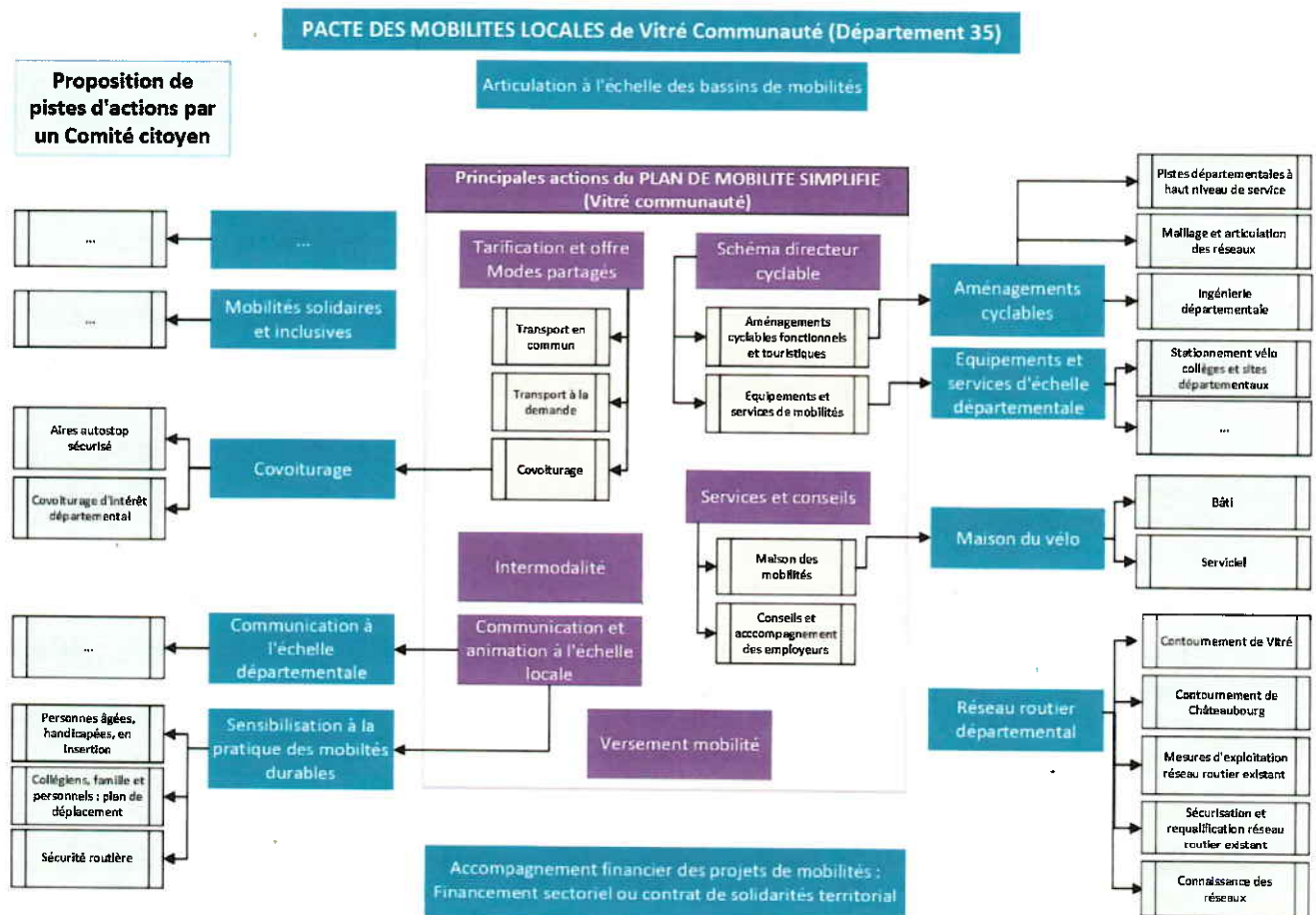
Le comité citoyen sera composé de 25 à 30 citoyens, aux profils représentatifs de la diversité de la population et des usages de mobilité. La composition de ce comité sera élaborée conjointement avec Vitré Communauté et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Ses critères de recrutement seront à définir en lien avec le prestataire participation citoyenne qui sera recruté. Les premières réflexions portent sur la réalisation d'un tirage au sort sur listing de téléphonie mobile, suivi d'un recrutement par entretien téléphonique. Des critères, notamment démographiques, socio-économiques et de pratiques de mobilité, pourront être définis pour assurer la représentativité de la diversité de la population de Vitré Communauté et de ses usages de mobilité.

4. Quel mandat donné au comité citoyen ?

Le mandat qui sera donné à ce comité citoyen, précisera notamment les leviers sur lesquels le comité citoyen peut émettre des propositions. Ces derniers sont résumés dans le schéma ci-dessous.

Il a toujours été précisé que les conclusions et les orientations antérieures prises par les élus de Vitré Communauté dans leur Schéma directeur cyclable et leur Plan de mobilité simplifié ne sauraient être redébatues par le comité citoyen dans le cadre du pacte des mobilités locales. Les éléments en mauve dans le schéma seront donc exclus de la réflexion.



Il s'agira donc :

- D'enrichir le diagnostic de mobilités du vécu des membres du comité citoyen.
- D'interroger le comité citoyen sur les solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme et aux hydrocarbures, complémentaires à celles déjà existantes ou actées dans le Plan de mobilité simplifié de Vitré Communauté, qui doivent-être mises en œuvre pour améliorer les mobilités sur le territoire.
- D'interroger le comité citoyen sur la pertinence d'un projet de contournement au regard de l'évolution du contexte national et local :
 - Vérifier si les objectifs poursuivis dans le cadre du contournement sont toujours d'actualité au regard de l'évolution du contexte (socio-éco, démographique, Stratégie Nationale Bas Carbone) ;
 - Interroger sur la convergence des objectifs du contournement et de ceux du PMS (qui ne visent pas les mêmes choses) ;
 - Identifier les actions (projet de contournement ou alternatives) pour atteindre ces objectifs à long terme (2035) en prenant en compte les projets du territoire.

Pour rappel, le pacte des mobilités locales de Vitré Communauté fera l'objet d'une version initiale dénommée « Protocole d'engagements réciproques » identifiant les actions sur lesquelles Vitré Communauté et le Département s'engageront en termes de réalisation, sans attendre la mise au point du portrait des mobilités du territoire. Cette version initiale du pacte des mobilités locales, qui devrait être signée avant l'été 2023, comportera les engagements suivants au niveau du Département :

- Mettre en œuvre des projets d'infrastructure :
 - Les aménagements cyclables à haut niveau de service (lancement des études au 2ème trimestre 2023) ;
 - La sécurisation ou la requalification du réseau routier existants (RD 777 Louvigné-de-Bais vers RN 157 et RD 805, rectification de virages à Availles-sur-Seiche) ;
 - La reprise des études des points durs des contournement routiers de Vitré et Châteaubourg.
 - Mener un programme d'accompagnement à l'écomobilité scolaire dans le collège de Châteaubourg (janvier 2023 – juin 2024).
- Favoriser le développement et la mise œuvre de projets de mobilités durable par les territoires, par le biais de :
 - L'évolution de l'annexe au règlement de voirie départementale relative aux aménagements cyclables ;
 - L'élaboration d'un guide, à destination des collectivités, pour leurs projets d'aménagements en faveur des modes actifs le long des routes départementales ;
 - La formation des agents départementaux dans le domaine des mobilités durables, avec l'objectif d'offrir un soutien en ingénierie (fonction de la capacité des services concernés en termes de plans de charge) aux collectivités locales et de permettre une meilleure efficacité dans l'instruction des projets locaux.
- Accompagner les projets de mobilités durables des intercommunalités breilliennes par le biais de dispositifs d'aide financière : un dispositif sectoriel et les contrats de solidarité territoriale.

5. Quel est le rôle de chaque collectivité dans la concertation ? Qui est le porteur de la démarche ?

En termes de gouvernance, c'est le Département d'Ille-et-Vilaine, à l'initiative de l'élaboration du pacte des mobilités locales, qui assurera le pilotage et l'animation de cette démarche.

Il sera accompagné par deux prestataires, l'un compétent en matière de mobilités et l'autre en animation de la participation citoyenne. Le premier partenaire assurera le lien entre les deux composantes.

Une mission de conseil a également été sollicitée auprès de la CNDP afin d'accompagner les deux collectivités depuis la définition de la méthode jusqu'à l'évaluation de la mise en œuvre du comité citoyen. Elle permettra ainsi de :

- Disposer de conseils relatifs :
 - A la composition et au périmètre de recrutement du comité citoyen
 - A la méthode à employer pour animer le comité citoyen
 - Aux modalités de consultation et d'association des autres acteurs du territoire
- Assurer le respect du mandat confié au comité citoyen et la qualité des échanges.
- Produire un avis sous forme de bilan de la participation.

L'élaboration des pactes des mobilités locales a pour objectif l'articulation des politiques mobilités de Vitré Communauté et du Département, visant la complémentarité et le renforcement des actions à mettre en œuvre sur le territoire. **S'inscrivant dans une démarche partenariale, chaque étape devra être réalisée en accord entre le Département et Vitré Communauté.**

Le Département coordonnera les interventions des prestataires et organisera les différentes instances de suivi et de décision.

La comitologie proposée par le Département est la suivante :

- **Le comité de pilotage**

Cette instance réunira des élus de Vitré Communauté et du Département, ainsi que le responsable du Pôle Habitat/Mobilité de Vitré Communauté et le directeur général du Pôle Construction et Logistique du Département. Elle permettra une présentation des résultats des études et de l'avancement du projet ainsi qu'une validation des différentes étapes de la démarche et des choix qui seront opérés.

- **Le comité technique**

Cette instance réunira les services techniques de Vitré Communauté (représentants du Pôle mobilités/habitat) et du Département (représentants du Pôle construction et logistique et de la Délégation générale à la transformation).

Le Comité technique devra systématiquement se réunir en amont de l'organisation des Comités de Pilotage. Le Comité technique pourra demander que des modifications soient apportées aux documents qui seront présentés au Comité de Pilotage.

- **L'équipe projet**

Une équipe projet opérationnelle sera mise en place pour mettre en œuvre le processus de participation (mise en place du comité citoyen dont recrutement, réunions de travail du comité citoyen, etc.). Elle se réunira autant que de besoin et regroupe :

- Les services du Département concernés
- Les services de Vitré Communauté concernés
- Le Cerema
- Les garantes de la CNDP
- Et le prestataire participation quand il sera connu.

Par ailleurs, le CEREMA et les garantes de la CNDP sont amenés à **mener des entretiens auprès des acteurs locaux** : élus au sein de Vitré Communauté, des communes concernées, autres acteurs publics, privés ou associatifs.

La liste des personnes sollicitées est élaborée en lien avec le Département et Vitré Communauté.

6. Comment va s'articuler la prise de décisions des deux collectivités avec les propositions du comité citoyen ?

La forme de l'avis / des propositions produites par le comité citoyen devra faciliter le traitement des recommandations.

En complément de la rédaction d'une note de propositions, ces dernières pourront être présentées par quelques membres du comité citoyen, aux élus de Vitré Communauté et du Département lors d'une même réunion. Le comité citoyen pourrait ainsi présenter ses conclusions et préconisations lors d'une Assemblée départementale.

Le Département et Vitré Communauté prendront en compte les propositions du comité citoyen mais ne seront pas tenus de les suivre. Ils devront néanmoins faire une restitution de leur choix et les expliquer.

Une réponse argumentée du Département et de Vitré Communauté sera ainsi présentée au comité citoyen dans son ensemble avant d'être rendue publique. Il est proposé, par parallélisme des formes et pour valoriser l'engagement des citoyens dans la démarche, la rédaction d'un rapport ainsi qu'une présentation orale par les élus, des décisions prises par les 2 collectivités au comité citoyen.

Comité citoyen du secteur de Vitré

Rapport de synthèse des propositions du comité citoyen du secteur de Vitré



Juillet 2024

01

Méthodologie

p.4

02

Les mobilités de
demain

p.13

03

Nos propositions
d'actions
concrètes

p.19

04

Bilan de la
démarche

p.56

01

Méthodologie



Contexte de la démarche



Le pacte des mobilités locales

Le Département d'Ille-et-Vilaine propose à chaque EPCI la contractualisation d'un pacte des mobilités locales, dont l'objectif premier est de renforcer les déplacements alternatifs à la mobilité thermique individuelle partout où cela s'avère possible. L'ambition de ces pactes est d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitants et habitantes, permettant d'acter un engagement réciproque de mise en œuvre d'un plan d'actions, dans une logique de complémentarité en fonction des compétences de chacun.

Les actions qui seront inscrites dans la version finalisée du pacte des mobilités locales se veulent, par ailleurs, complémentaires à celles développées et mises en œuvre par ses signataires mais également par les acteurs existants.



Le portrait des mobilités du territoire

La démarche a débuté par la réalisation d'un portrait de mobilité par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Ce portrait s'est appuyé sur les démarches déjà lancées par les différents acteurs intervenant à l'échelle de l'EPCI, en consolidant l'ensemble des diagnostics, schémas et plans actés ou à venir.

Des entretiens avec des acteurs institutionnels, associatifs et économiques, ainsi que des études complémentaires ont également été lancées dans l'objectif de consolider et d'enrichir les données collectées.

L'objectif étant de disposer d'un portrait des mobilités du territoire le plus exhaustif possible, mettant l'accent sur les mobilités alternatives à l'automobile.



Le comité citoyen

Le département souhaite encourager les démarches participatives. Le pacte des mobilités locales s'accompagne d'une consultation citoyenne.

Sur le territoire de Vitré Communauté, cette consultation se fera, sous la forme de deux comités citoyens (un sur le secteur de Vitré et un sur le secteur de Châteaubourg).

Cette sollicitation citoyenne a pour objectif de faire participer les habitants concernés aux réflexions sur les mobilités de leur territoire.

Ces citoyens ont pour mandat de réfléchir aux mobilités sur leur territoire et de proposer des actions d'amélioration, qui seront ensuite mobilisées comme un outil d'aide à la décision pour les partenaires signataires du pacte des mobilités locales.

Méthode de recrutement

Comment le comité a-t-il été constitué ?

- Sélection aléatoire par téléphone de 25 citoyens titulaires + 10 suppléants, à partir d'un fichier de numéros de téléphone d'habitants du territoire,
- Validation d'un « argumentaire » de recrutement avec les éléments de langage, le cadrage politique, les enjeux, variants et invariants utilisé lors du recrutement téléphonique.
- Passation d'un questionnaire de recrutement pour qualification des personnes contactées afin de satisfaire des critères socio-démographiques, géographiques et des habitudes de déplacement, permettant de respecter la diversité du panel souhaité.
- 3 types d'objectifs ont été définis :
 - lieu de vie
 - profil sociodémographique
 - pratiques mobilité
- Des objectifs initiaux ajustés avec Vitré Communauté et le Département

Critères « géographiques » :

1

- 4 zones correspondant aux bassins de vie Insee
- Objectifs calculés en fonction du poids démographique
- Priorisation des communes limitrophes de Vitré

BASSIN DE VIE	POP INSEE 18 et +	% POP	OBJECTIF	MIN	MAX	PARTICIPANTS
1 BV Vitré	27 743	45%	14	13	15	15
- dont Vitré	14 639	53%	7			7
- dont Balazé	1 605	6%	1			0
- dont Saint-M'Hervé	985	4%	1			2
- dont Pocé-les-Bois	906	3%	1			1
- dont Montreuil-sous-Pérouse	801	3%	1			1
- dont Torcé	871	3%	1			0
- dont Châtillon-en-Vendelais	1 255	5%	1			2
- dont Val-d'Izé	1 907	7%	1			2
- autres communes	4 774	17%	0			0
2 BV La Guerche-de-Bretagne	10 674	17%	5	4	6	1
- dont La Guerche-de-Bretagne	3 405	32%	4			1
- dont Gennes-sur-Seiche	711	7%	1			0
- autres communes	6 558	61%	0			0
3 BV Argentré-du-Plessis	10 008	16%	5	4	6	3
- dont Erbrée	1 318	13%	1			0
- dont Ételles	1 984	20%	1			0
- dont Argentré-du-Plessis	3 333	33%	1			0
- dont Mondevert	630	6%	1			1
- dont Saint-Germain-du-Pinel	672	7%	1			2
- autres communes	2 071	21%	0			0
4 BV Châteaubourg	11 617	19%	6	5	7	4
- dont Châteaubourg	5 353	46%	3			1
- dont Domagné	1 762	15%	1			2
- dont Saint-Didier	1 417	12%	1			1
- dont Saint-Jean-sur-Vilaine	954	8%	1			0
- autres communes	2 131	18%	0			0
5 BV Janzé	508	1%	0			0
6 BV Saint-Aubin-du-Cormier	445	1%	0			0
7 BV Fougères	185	0%	0			0
Total	61 179	100%	30			23

Méthode de recrutement

2

Critères « sociodémographiques » :

Genre	POP INSEE	% POP	OBJECTIF	MIN	MAX	PARTICIPANTS
Femme	30 842	50%	15	14	16	13
Homme	30 372	50%	15	14	16	10
Total	61 214	100%	30			23

Age	POP INSEE	% POP	OBJECTIF	MIN	MAX	PARTICIPANTS
18 - 34 ans	14 249	23%	7	6	8	5
35 - 49 ans	17 551	29%	8	7	9	6
50 - 64 ans	15 458	25%	8	7	9	9
65 ans et plus	13 956	23%	7	6	8	3
Total	61 214	100%	30			23

SITUATION PROFESSIONNELLE	POP INSEE	% POP	OBJECTIF	MIN	MAX	OBJECTIF
CSP +	7 779	13%	4	3	5	5
CSP intermédiaire	9 940	16%	5	4	6	4
CSP -	22 594	37%	11	10	12	9
Retraités	16 411	27%	8	7	9	4
Sans activité professionnelle	4 490	7%	2	1	3	1
Total	61 214	100%	30			23

3

Critères « pratiques de mobilité » :

MODES DE DEPLACEMENT			OBJECTIF	MIN	MAX	PARTICIPANTS
Ne possède pas de voiture				4	10	1
Au moins 1 personne réalisant des AR avec Rennes				1	5	18
Au moins 1 personne prenant le train				1	5	7
Au moins 1 adepte du vélo quotidien (travail, course, etc)				1	5	10
Au moins 1 utilisateur TC				1	5	5
Au moins 1 pratique du co-voiturage				1	5	1

ANCIENNETE SUR LE TERRITOIRE			OBJECTIF	MIN	MAX	PARTICIPANTS
Moins de 2 ans				2	8	1
Depuis 3 à 10 ans				7	15	2
Plus de 10 ans				7	15	20

*TC : transport en commun

Les objectifs

Les objectifs initiaux validés par le Département et Vitré Communauté

Le Département d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté élaborent un pacte des mobilités locales afin de favoriser les mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle. La tenue du comité citoyen s'inscrit dans la première version de ce pacte formalisée par un protocole d'engagement. Les objectifs de ce comité sont les suivants :

- Faire participer les habitants aux réflexions concernant les actions à inscrire au Pacte des mobilités en tant que principaux bénéficiaires,
- Enrichir les réflexions de l'expérience vécue des citoyens et mettre en lumière leur point de vue sur l'ensemble des sujets,
- Partager et faire connaître le portrait des mobilités réalisé par le Cerema, comprenant :
 - Les orientations et plans d'actions déjà actés par les différents acteurs publics sur le territoire de Vitré Communauté
 - Les spécificités et enjeux du territoire en matière de mobilité

Le mandat confié au comité

- Le comité citoyen est une instance consultative, sollicité dans le cadre de l'élaboration d'un pacte des mobilités locales entre le Département et Vitré Communauté.
- Le rôle confié aux citoyens est de :
 - Enrichir le diagnostic des mobilités (enjeux du territoire et actions déjà programmées) par leur connaissance du territoire, leurs expériences, ressentis, désirs et ambitions
 - Proposer en tant que principaux bénéficiaires des solutions de mobilités alternatives ou complémentaires à celles existantes ou programmées par Vitré Communauté et le Département, qui permettent d'améliorer les mobilités sur le territoire.
- Le contenu du futur Pacte des mobilités locales sera enrichi des propositions du comité citoyen en tenant compte d'une double conditionnalité :
 - Une validation politique de la part des élus de Vitré Communauté et du Département dans leurs domaines de compétences respectifs.
 - Si les conditions techniques et financières sont réunies.
- La prise en compte ou non des propositions du comité fera l'objet d'un retour justifié aux membres du comité dès que le pacte des mobilités sera signé. Ce retour aura lieu courant 2025, puisqu'un 2^{ème} comité citoyen a lieu sur le secteur de Châteaubourg jusqu'à fin 2024.

Périmètre de travail du comité

- L'ensemble des modes de déplacements sur le secteur de Vitré pourront être interrogés :
 - Les déplacements en tant que piéton, aménagement et sécurisation de l'espace public,
 - Les déplacements en tant qu'automobiliste : covoiturage, la place de la voiture en centre-ville, le contournement de Vitré, etc
 - Les déplacements à vélo, les aménagements cyclables, les équipements et les services
- L'intermodalité, la communication et la sensibilisation seront aussi questionnés
- Les actions inscrites dans le PMS (Plan Mobilité Simplifié) de Vitré Communauté ont été portées à connaissance du comité lors de la première journée, pour qu'il travaille en complémentarité des actions programmées et engagées. Les actions qui ont été actées et validées dans le PMS de Vitré Communauté et celles du Département, ne pourront pas être remises en cause ou contestées par le comité citoyen.
- Le Comité citoyen pourra néanmoins proposer des actions complémentaires à celles inscrites dans le PMS ou des actions visant à les renforcer.
- Le Comité Citoyen concerne le secteur de Vitré. Cependant le groupe pourra formuler des propositions concernant l'ensemble du périmètre de l'intercommunalité.

Les sujets de travail

Les priorités du comité citoyen

Le comité citoyen s'est exprimé sur ces priorités à l'issue du premier atelier. Ces priorités ont guidé la construction du programme des séquences, et justifie que les propositions d'actions soient liées à ces thèmes. La synthèse de leurs travaux est présentée ci-dessous. Ce sont pour eux les objectifs prioritaires.

#1. Aménager et sécuriser l'espace public :

- Réduire la vitesse des voitures et limiter les congestions
- Améliorer l'état des pistes cyclables
- Garantir la sécurité pour tous

#2. Aménagements cyclables :

- Améliorer la sécurité des infrastructures existantes
- Augmenter le nombre de pistes cyclables

#3. Multimodalité :

- Développer les parkings relais
- Développer les espaces de stationnement vélo à proximité parking/gare
- Améliorer la correspondance entre les horaires

#4. Contournement routier :

- Eclairage sur le contournement routier : quel périmètre et quel tracé
- Présentation des enjeux, et des alternatives pour décongestionner les principaux axes

#5. Place de la voiture sur le territoire :

- Améliorer le partage de la voirie
- Réfléchir à comment diminuer la place de la voiture pour les trajets courts
- Développer les alternatives pour décongestionner les principaux axes

#6. Communiquer sur l'offre existante



Sujets de travail proposés au comité citoyen au lancement de la démarche (la taille des mots indique le nombre de votes reçus)

NB :

Le comité citoyen est informé que certains sujets ne font pas partis du champ de travail du comité citoyen

- Les transports en commun (DSP en cours de réalisation par Vitré Communauté)
- Les actions déjà engagées dans le PMS.



Le comité citoyen

Composition du comité citoyen

- 21 habitantes et habitants recruté.e.s aléatoirement sur les communes composant l'Agglomération de Vitré Communauté.
- représentatif.ve.s de la diversité du territoire en raison du genre, de l'âge, des métiers et des catégories socio-professionnelles mais aussi dans l'origine géographique et des pratiques de mobilité.

La diversité des avis et des positions est un prérequis pour le bon fonctionnement du comité. Le comité représente un groupe d'habitants, dont l'avis n'est pas unanime. Le comité a aussi des aspirations communes mises en avant dans les discussions et les propositions.

Attentes du comité

Au lancement de la démarche les membres du comité se sont exprimés sur leurs attentes et ce qui les animait. Le comité est :

- Dans **l'expectative et l'attente** vis-à-vis de la démarche et de la participation citoyenne
- **Curieux d'apprendre et** de comprendre les compétences et les enjeux locaux de mobilité
- **Conscient de la nécessaire prise de recul** par rapport à leurs problématiques individuelles et de la complexité des enjeux
- **Impliqué** pour porter la voix des habitants et des personnes peu mobilisés dans les instances participatives
- **Mobilisé** pour proposer des idées cohérentes pour le territoire
- **Préoccupé** par certains sujets précis et complémentaires



« Je viens dans une attitude **d'écoute pour comprendre, apprendre, pour avoir point de vue citoyen et donner mon avis** pour que la communauté d'agglomération **aille dans le bon sens** »



« Nous sommes un groupe d'individus qui vont **réfléchir collectivement et s'éclairer** les uns les autres par nos échanges et réflexions »



« La question environnementale m'intéresse, nos idées vont faire ressortir quelque chose, je souhaite **entendre les promesses se concrétiser, apprendre des choses** »



« Pour moi c'est trouver le **juste équilibre** entre la mobilité, les contraintes de chacun, le budget »



« Je souhaite **ouvrir les portes** de la mobilité à pied ou à vélo »

Les séances de travail



Montée en compétences et propositions d'actions



Restitution des propositions

Atelier 1 :
17 février 2024

Atelier 2 :
16 mars 2024

Atelier 3 :
11 avril 2024

Atelier 4 :
16 mai 2024

Restitutions
8 et 18 juillet 2024

Introduction à la mobilité

- lancement du collectif
- Fresque de la mobilité
- Portrait de mobilité : partage des enjeux et sujets de travail
- Présentation du PMS et des actions de Vitré Co en matière de mobilité
- **Atelier** : Identification des sujets par intérêt pour les participants et pistes d'actions

Construire nos idées d'actions

Quelle place de la voiture demain sur le territoire ?

- Les compétences en matière de mobilité
- Les étapes d'un projet d'infrastructure
- Interventions contre le projet de contournement routier
- Espace d'échanges
- **Atelier** : Quelles actions pour développer des modes alternatifs à la voiture individuelle ?

Construire nos idées d'actions

- Le périmètre et les tracés du projet de contournement routier
- Interventions en faveur du projet de contournement
- **Atelier** : réactions et d'échanges en sous-groupes
- **Atelier** : Approfondissement et spatialisation de certaines propositions d'actions en faveur des mobilités alternatives

Bilan et consolidation de nos propositions d'actions

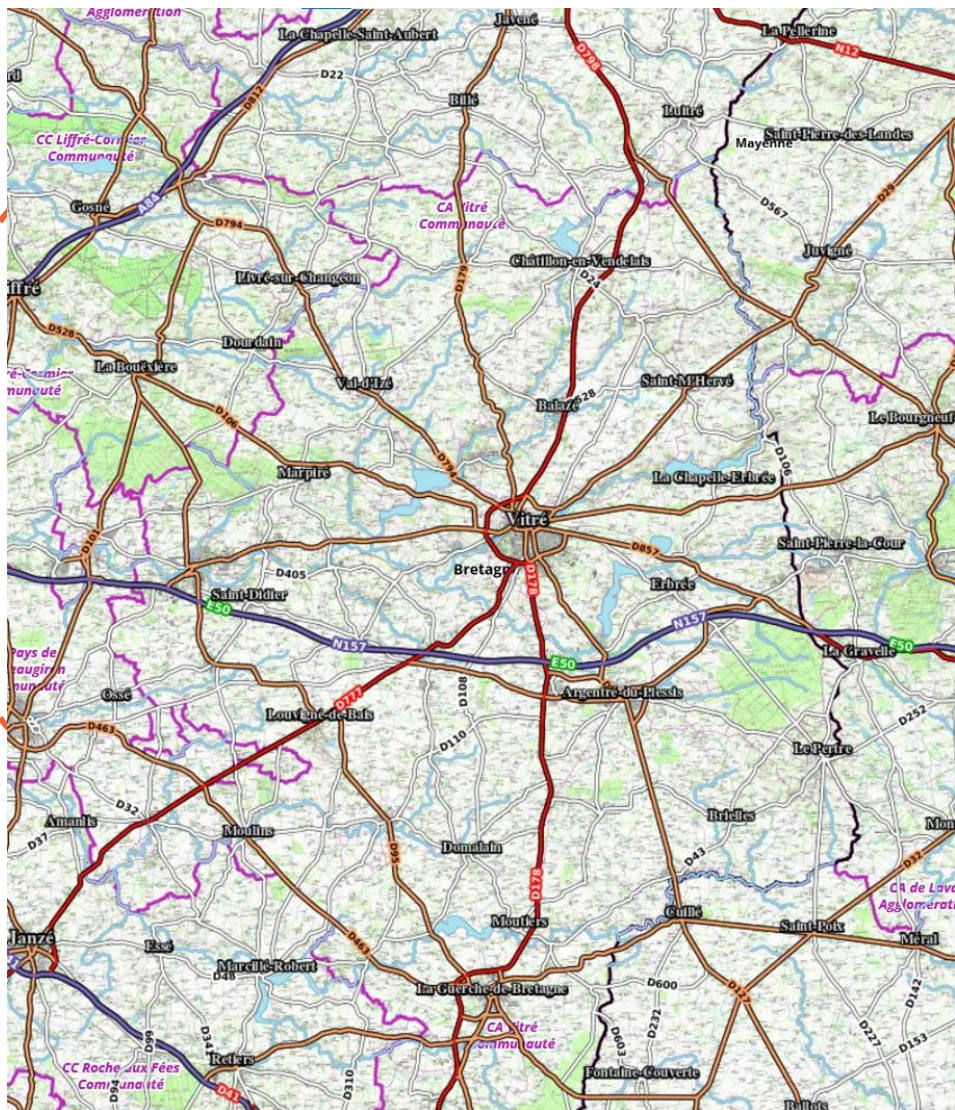
- **Atelier** : Consolidation et formalisation des propositions d'actions
- **Atelier** : Préparation de la restitution, devant les élu.e.s
- **Atelier** : Formalisation d'un avis collectif sur la démarche

Restitution des idées

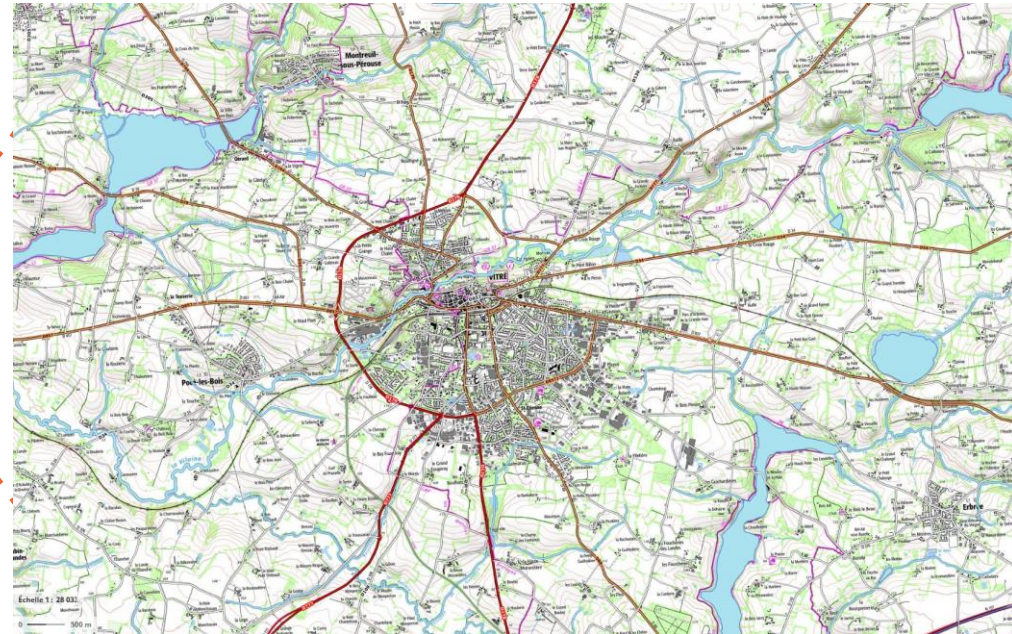
- Partage de la vision du comité sur les enjeux de mobilité sur le territoire
- Synthèse des propositions du comité
- Bilan rapide de la démarche
- Echanges avec les élus



Notre périmètre de réflexion



Le comité citoyen se compose d'une majorité d'habitants proches du secteur de Vitré. Cependant, le comité citoyen a aussi travaillé sur l'ensemble de l'agglomération. Lors des ateliers, ils ont émis des propositions sur ces 2 périmètres.



02

La mobilité demain sur le territoire



Propos préalable



Les mobilités sur le territoire

Les membres du comité citoyens ont été informés à plusieurs reprises des thèmes qui rentrent dans leur mandat. Afin de respecter les travaux et propositions du comité, les propositions émises sur les sujets hors mandat (transport collectif et navettes, actions en partie portées par Vitré Communauté) sont intégrées au rapport. Elles seront triées dans l'approfondissement technique des propositions.

Les membres du comité n'ont pas forcément une connaissance fine du PMS et de ce que certaines actions impliquent, même si il a été présenté. Il peut donc y avoir des propositions qui trouveront une réponse rapidement si elles sont dans le PMS. Cela peut être considéré comme une bonne chose car il y a ainsi une cohérence entre ce que les habitants souhaitent et ce qui va être mis en place.

On note parfois des contradictions, ou des problèmes de cohérence entre les différentes actions. Cela peut s'expliquer de plusieurs façons, ils ne sont pas spécialistes du sujet, parfois difficile de faire l'exercice du renoncement pour développer une solution. De plus, les différentes actions ont été travaillées au fur et à mesure et donc difficile de refaire le lien avec ce qui a été dit précédemment. L'ensemble de ce travail aurait mérité un temps de synthèse et de mise en perspective des actions les unes par rapport aux autres pour affiner le travail.

Certains constats pourraient être perçus comme des injonctions, des critiques, ou une remise en cause de ce qui est déjà engagé sur le territoire, mais cela n'est pas le cas. Il s'agit du reflet de la perception de citoyens vivant sur le territoire. Il est donc important de veiller à ce que cela soit bien perçu pour rester dans une dimension constructive.

LES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS EXISTANTS

Un certain nombre d'aménagements urbains et périurbains existants souhaitent être conservés afin de favoriser les mobilités douces et diminuer l'usage de la voiture. Ainsi sont cités :

- Les réseaux de transports en commun urbains et rural (bus)
- Les réseaux ferroviaires et les gares
- Les réseaux de pistes cyclables et voies vertes
- Les parkings à vélo
- Les espaces réservés aux piétons en centre-ville et l'éclairage
- les aires de covoiturage existantes

Le lien et les connexions entre les communes doivent être préservés.

*Ce que l'on
conserve sur
notre territoire*

LES SERVICES ET ORGANISATIONS EXISTANTS

- Ainsi la gratuité en centre-ville des bus doit être conservée
- Ainsi que les autres incitations économiques existantes
- Les aires de parkings dédiées au co-voiturage
- Des navettes pour déplacements ponctuels sur plusieurs communes, sur demande ou sur inscription
- Le télétravail

Certains participants émettent une réserve sur la gratuité des transports si cela évolue vers une offre globale multimodale.

DES HABITUDES ET COMPORTEMENTS VERTUEUX

- La marche
- La pratique du vélo
- La pratique du co-voiturage

L'INSÉCURITÉ ET L'ABANDON DES CENTRES VILLES

- Le groupe ne souhaite pas que l'usage de la voiture soit interdit dans le centre-ville. Il est nécessaire que l'accès pour les riverains soit conservé, ainsi que l'accès pour les PMR ou personnes en difficultés.
- Le groupe ne souhaite pas la création de voies cyclables à contre-sens vélo/voiture
- Le groupe craint l'abandon des centres-villes s'ils ne sont plus accessibles en voiture « ne pas délaisser le centre-ville pour l'environnement ».
- Enfin, la sécurité est au cœur des préoccupations. « Il est hors de question de prendre trop de risque (camion, éclairage...) ».

Le groupe est mitigé sur la suppression des places de stationnement en faveur de voies cyclables ou à l'élargissement des trottoirs.

De plus, ils précisent que la mise en place de la réglementation du stationnement ne se fera que si l'offre de stationnement en périphérie est suffisante.

Ce que l'on s'interdit

L'INJUSTICE ET L'EXCLUSION DE CERTAINS PUBLICS

- Le groupe souhaite ne pas exclure certaines populations et s'interdit l'injustice sociale. Ainsi, les services doivent être accessibles à tous les niveaux de vie, par exemple les tarifs vélo en libre-service.
- Le groupe n'accepte pas que les correspondances ne soient pas assurées/ bien définies et qu'il y ait rupture dans l'intermodalité. Le comité ne souhaite pas non plus que la vitesse soit plus limitée que ce n'est déjà le cas.
- Pour certains, l'allongement potentiel du temps de trajet a des limites : pas plus de 15 minutes si je ne prends pas ma voiture

ÉVOLUER ET MODIFIER NOS HABITUDES

Adopter de nouvelles pratiques

- En laissant la voiture au parking (en périphérie)
- En modifiant notre rapport au temps en changeant de mode de transport par exemple prendre le vélo à la place de la voiture pour une augmentation de la durée du trajet max 15mn
- En marchant davantage
- En faisant plus de vélo
- En diminuant nos trajets en voiture
- En étant flexibles sur nos horaires
- En covoiturant
- En partageant des véhicules en libre-service

Se former et suivre des stages sur

- la sécurité
- la prévention
- l'usage du vélo
- le civisme et le partage de la voirie
- les bienfaits de la mobilité douce sur la santé

*Ce que l'on est
prêt à accepter*

ACCEPTER DES CONTRAINTES

Dans l'aménagement du territoire

- Quelques rues ciblées totalement piétonnes et/ou pour les vélos en centre-ville
- Des espaces relais entre le périurbain et le centre-ville
- Des horaires limitant la circulation de tout véhicule en centre-ville à des heures précises
- Rallonger le temps de trajet de 15 min pour le faire en vélo
- Avoir plus de stop en centre-ville pour allonger le temps de trajet pour contrer Waze

RÉDUIRE LA PLACE DE LA VOITURE

En développant plus de....

- Voies cyclables sécurisées
- Transports en commun
- Parkings à vélo sécurisés et couverts
- Parkings voitures en périphéries
- Navettes du centre-ville (ZAC)
- Créneaux de transports en commun
- Visibilité du piéton et du cycliste

En repensant nos modes de déplacement

- Développer l'usage des mobilités douces
- Avoir davantage recours au covoiturage et donc développer l'infrastructure et l'offre
- Favoriser les voitures partagées

Ce qu'il faut améliorer

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ

S'adapter à tous les publics avec une offre mobilité accessible et unique (publics fragiles, personnes à mobilité réduite) associée à une identité forte en termes de communication

EXPÉRIMENTER DES NOUVELLES SOLUTIONS

En proposant :

- des vélos en libre accès
- Des vélos taxi
- Des vélos livraison
- Des rames de trains adaptées au vélo
- Des pistes cyclables plus larges
- Du mobilier urbain adapté
- Des lignes de bus entre pôle industriel et parking
- Une meilleure connexion intermodale et entre bus
- Des parkings extramuros perméables
- Des bus roulant autour de la ville
- Des véhicules légers et électriques

Les mobilités sur le territoire

Si les personnes constituant le comité souhaitent que les usages et habitudes évoluent pour aller vers plus de mobilités douces, ce n'est pas à n'importe quelles conditions. Mais ils sont prêts et certains ont déjà évolué.

La sécurité est primordiale. Afin de rouler davantage en vélo, marcher plus il faut être assuré de sa sécurité, celle des enfants et de tous les publics. Ainsi, il faudra faire évoluer les infrastructures, la communication, les habitudes et être innovant dans les solutions.

Il est également important que la fluidité existe entre les différents moyens de transports en cas de déplacement multimodal, et ce grâce à une bonne coordination et organisation générale.

Si l'usage de la voiture doit être diminué pour une meilleure qualité de vie pour tous et pour répondre aux enjeux environnementaux, la voiture ne peut pas être totalement supprimée notamment en centre-ville pour permettre à chacun de faire son métier (commerçants). Cela ne peut pas être au détriment du lien entre les habitants de toutes les communes, cher au comité.

L'accessibilité pour tous les publics, notamment fragiles, et la justice sociale sont centrales dans les préoccupations des membres du comité dans le choix des solutions et actions à mener.

Enfin, faire participer le plus grand nombre au changement est essentiel et, il faudra valoriser ce territoire, le leur, qui avance vers des mobilités douces pour une meilleure qualité de vie.

En synthèse



03

Propositions thématiques du comité



Les sujets de travail

Au cours des ateliers, le comité citoyen a travaillé sur plusieurs thèmes.

Les pages suivantes présentent leurs propositions d'actions. Certaines actions ont été approfondies et font l'objet d'une fiche dédiée. Le comité citoyen n'avait pas vocation à travailler sur :

- la faisabilité des actions,
- le périmètre des actions,
- le champ de compétences entre les collectivités.

De plus, si le champ thématique avait été défini au début, le comité a souhaité malgré tout proposer des actions relevant des transports collectifs.

Sujet #1
Le vélo p.21

Sujet #2
Les modes actifs p.27

Sujet #3
La place de la voiture p.32

Sujet #4
Communication,
sensibilisation p.38

Sujet #5
La multimodalité p.43

Sujet #6
Le projet de contournement
p.48



#1

Développer la pratique du vélo sur le territoire

Infrastructures, location, achat, stationnement

Nos idées

- Créer des voies dédiées pour les mobilités douces : vertes, sécurisées, éclairées
- Mettre en place une offre de location de vélo en libre-service
- Aménager des parkings vélo sécurisés avec des kits de réparation
- Augmenter le nombre de parking voiture en périphérie avec offre de location de vélo
- Dédier certaines rues aux vélos et piétons
- Développer une signalétique pour les pistes et le temps de trajet
- Aménager des rames de train spécifiques pour vélo
- Valoriser une ville accessible en vélo ou à pied
- Créer des espaces de réparation et communiquer dessus
- Sécuriser les mobilités douces (déplacements et parking)
- Développer la signalétiques circuits vélo/pédestres

Nos propositions approfondies

- Augmenter le nombre de pistes cyclables
- Mettre en place une prime d'incitation au vélo (aide à l'achat, aide LLD)
- Structurer l'offre de stationnement vélo
- Créer une maison du vélo

Notre message clé

- Nous souhaitons préserver les infrastructures actuelles tout en étendant ces dernières.
- Nous souhaitons pouvoir utiliser les voies vertes pour nos trajets quotidiens en nous sentant en sécurité pour nous, nos enfants et notre vélo.
- Nous permettre d'accéder à un vélo à la sortie des différentes activités journalière serait un plus pour inciter à les utiliser.
- Il est primordial d'accepter le fait que les vélos ne peuvent pas toujours cohabiter avec les voitures dans toutes les rues du centre-ville, notamment rue de Paris.
- Avoir un lieu pour réparer ou entretenir son vélo serait parfait pour une utilisation quotidienne.
- Nous avons également réfléchi à une signalétique pour vélo indiquant le temps de route pour rejoindre les routes majeures.
- Nous souhaitons aussi installer des parkings à vélo sécurisés, aux endroits névralgiques de la ville, se servir d'un vélo c'est bien, retrouver que la roue a disparu l'est moins.
- Les vélos actuels sont onéreux, une aide à l'achat ou à la location de longue durée serait idéal pour inciter les habitants.

Développer la pratique du vélo sur le territoire

Actions proposées par le comité

Augmenter le nombre de pistes cyclables

Pourquoi cette action ?

- Permettre la circulation non motorisée en toute sécurité

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Sécuriser le déplacement vélo et inciter ce type de déplacement
- Augmenter la visibilité du déplacement des vélos

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

- Vitesse (sécurité)
- Nécessité d'élargir des rues et des routes
- Travailler avec l'existant

Quelles cibles ?

- TOUT Vitré Co, et cela rapidement avant 2030

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

- Sur les routes rapide >50 km/h (piste plus sécurisée)
- Zone piétonne et vélo
- Pistes avec distance de sécurité incluse avant les bandes de signalisation



Développer la pratique du vélo sur le territoire

Actions proposées par le comité

Mettre en place une prime d'incitation au vélo (aide à l'achat, aide LLD)

Pourquoi cette action ?

- Inciter les gens à s'équiper
- Supprimer le frein financier sur un achat

Quelles cibles ?

Personnes sur trajet court quotidien (<7km)

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Diminuer la circulation
- Améliorer la santé
- Participer au bien être
- Diminuer la pollution

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

Tout Vitré Co

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Les pistes cyclables
- La sécurité
- Primes

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

- Pas assez de pistes cyclables
- Sécurité
- Le temps
- Météo
- Frais liés au vélo (équipement, casque, lumières, gilets...)
- Partage avec les autres transports

Développer la pratique du vélo sur le territoire

Actions proposées par le comité

Structurer l'offre de stationnement vélo

Pourquoi cette action est-elle importante selon vous?

Pour utiliser un vélo, il faut pouvoir se garer

Comment structurer l'offre ? Quelles sont les premières étapes de l'action ?

Mettre en place les premiers stationnements le long des voies les plus empruntées

Qu'est-ce qui est attendu ?

- Un service accessible et gratuit (ou peu cher) pour en favoriser l'usage
- Un service compris dans l'offre de transport (vélo, bus, voiture) avec le même support (autopartage et stationnement)

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

Communiquer sur les solutions, visibilité

De quels stationnements parlez-vous ? Qu'est-ce qui répondrez à vos besoins ?

- Des stationnements favorisant la multimodalité
- Des stationnements abrités autour de la gare (et sécurisés)
- Des stationnements abrités et sécurisés aux abords des collèges/lycées

Quel périmètre ? où spatialiser l'action sur le territoire ? où installer des stationnements ?

Périmètre vitré

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Surfer sur la mode de l'écologie
- Bonne communication en amont
- Que nos élus montrent l'exemple

Développer la pratique du vélo sur le territoire

Actions proposées par le comité

Créer une maison du vélo

Pourquoi cette action est-elle importante selon vous?

- L'outillage et les moyens peuvent ne pas être disponible à domicile
- Palier les freins techniques de l'utilisation du vélo

Quels sont les services attendus dans la maison ?

- Aides techniques et pratiques du vélo (conseil réparation, entretien, utilisation)
- Pièces de rechanges (neuf et récupération)
- Matériel nécessaire pour entretien du vélo

Quels relais numériques de la maison ? Comment est-elle accessible pour les personnes peu mobiles ?

Groupes réseaux sociaux
Placement central de la maison au niveau de la ville (proche de la gare)

Où installer la maison du vélo ? Quels sont les horaires ? comment gérer les horaires décalés ?

- Proche de la gare, ou centre-ville
- 8h-18h (à affiner ne fonction de la demande)
- Pour les horaires décalés : téléphone, réseaux sociaux

Quelle communication associer à la maison du vélo ?

- Réseaux sociaux, entreprises, écoles, magasins

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

Abordable, accessible, implication des citoyens

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

L'espace nécessaire, main d'œuvre, financement

#2

Promouvoir et développer les modes actifs

Sécurité et confort / itinéraire / signalétique

Nos idées

- Améliorer la qualité des cheminements (mettre passage piétons autour des ZAC)
- Améliorer la visibilité du piéton

Nos propositions approfondies

- Dédier certaines rues aux vélos et piétons à Vitry autour de la rue du collègue
- Conserver, développer et sécuriser les voies de mobilité douces
- Améliorer les connexions des mobilités douces
- Développer la signalétique sur les circuits vélos/ voies pédestres

Notre message clé

- Nous souhaitons une modification des modes de transport et avoir ainsi une amélioration du mode de vie.
- Nous souhaitons une ville plus verte et une amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air sur le territoire.
- Nous souhaitons que par la promotion des modes actifs et infrastructures associées, les habitants soient plus apaisés (réduction des nuisances sonores, stress lié aux voitures)
- Nous souhaitons préserver les espaces piétons existants ainsi que les voies vertes
- Nous souhaitons maintenir l'éclairage spécifique des passages piétons

Il est temps de faire évoluer les choses, et d'accompagner le changement de comportement et de fonctionnement des habitants, et de modifier les infrastructures pour l'avenir. Cela nécessite des investissements conséquents en faveur des modes actifs.

L'ensemble des membres du comité citoyen sont d'accord.

Promouvoir et développer les modes actifs

Actions proposées par le comité

Dédier certaines rues aux vélos et piétons à Vitré autour de la rue du collège

Pourquoi cette action ?

- Désengorger le centre-ville de Vitré
- Réduire les bouchons autour des écoles
- Permettre aux personnes vulnérables de se garer
- Sécuriser et apaiser les rues aux abords des écoles

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Interdire la circulation aux voitures dans les rues à proximité des écoles aux heures de rentrée et sortie d'école (matin et soir et mercredi midi)
- Obliger le stationnement des voitures des parents d'élèves sur la place du champ de foire

Quelles cibles ?

- Parents
- Riverains

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

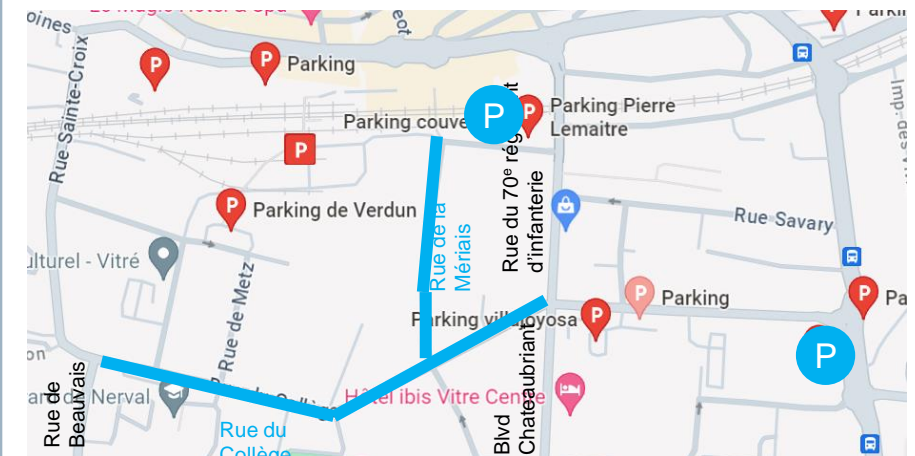
- Changement de comportement des parents

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Sensibiliser les parents à la sécurité
- Montrer des exemples de rues aux écoles dans d'autres villes

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

- Fermer à la circulation la Rue du collège et rue de la Mériaïs) et installer une piste cyclable à 2 sens entre la rue de Beauvais et le bvd Chateaubriant (rues
- Autoriser la circulation des véhicules rue du 70^e Régiment et boulevard de Chateaubriant
- Laisser le parking multimodal accessible par la passerelle



Parking sur lesquels communiquer



Rues à fermer à la circulation à certaines heures

Promouvoir et développer les modes actifs

Actions proposées par le comité

Conserver, développer et sécuriser les voies de mobilité douces

Pourquoi cette action ?

- Avoir une alternative à la voiture
- Résoudre le blocage lié à la sécurité et au confort

Quelles voies conserver ?

- Voies vertes déjà implantées (De Saint Jean à Chateaubourg, d'Étrelles à Argentré)

Préciser l'action : qu'entendez-vous par sécuriser ?

- Eclairage, balisage, dos d'âne (ralentir circulation avant les ronds-points)
- Partager l'espace (cycliste, voiture) notamment au niveau des ronds-points
- Partage de l'espace (piéton cycliste)

Quel périmètre ? où développer et sécuriser les voies en priorité ?

- Routes des eaux, rue de Beauvais, ronds-points barretière
- Garengéot, rocade, centre-ville en général (devant les lieux scolaires)
- Place de la poste, ronds-points du Mac Donald (c'était mieux les feux)
- Pleins d'endroits, à élargir et à étudier

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

- Consommation électrique, coût

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Bien cibler les zones dangereuses et les utilisateurs concernés

Promouvoir et développer les modes actifs

Actions proposées par le comité

Améliorer les connexions des mobilités douces sur certains axes

Pourquoi cette action ?

- Reconnexion de la rue de Combourg vers la voie verte
- Reconnexion entre les entrées de ville et les voies vertes

Préciser l'action : qu'entendez-vous par connecter ?

- Création de pistes/prolongation
- Continuité pour la sécurité
- Créer de nouvelles pistes dans le sens des voitures (en créant des voies uniques)
- Réduire la voirie pour créer des pistes cyclables : exemple du Boulevard Chateaubriand
- Continuité piste cyclable Boulevard des Rochers vers le centre-ville

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

Le risque principal serait de reproduire le cas de la rue de Paris et de créer des voies cyclables en contre-sens voiture

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Accepter de créer des voies à sens unique pour les voitures pour faire de la place aux modes doux
- Redéfinir le sens de circulation dans les rues

Quels sont les secteurs en difficulté de connexion ?

- Nord de Vitré, arrivée de la Cantache vers rue de Combourg/rue de Fougères
- Entrées de ville autour de Vitré



 Nouvelles voies à créer

Promouvoir et développer les modes actifs

Actions proposées par le comité

Développer la signalétique sur les circuits vélos / voies pédestres

Pourquoi cette action ?

Développer une signalétique visible et lumineuse pour la sécurité des vélos et des piétons.

L'idée est de signifier/matérialiser les espaces pour les rendre plus visibles

Il s'agit aussi d'améliorer la signalétique sur le code de la route.

Quels sont les secteurs où la signalétique fait défaut ?

- Rue de Paris
- Problème de contre sens voitures/vélos

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

Volonté de développer les pistes cyclables

Comment développer cette signalétique ?

- Panneaux de signalisation
- Marquage au sol

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ?

Les difficultés de mise en œuvre ?

- Financier
- Partage des voies
- Ne pas se perdre dans la signalétique

#3

La place de la voiture

Stationnement /contraindre la voiture /usage partagé

Nos idées

- Supprimer les voitures pour les non riverains des bourgs
- Organiser les horaires de stationnement en centre-ville (roulement)
- Développer blablacar intercommunal
- Développer le covoiturage et améliorer la mise en relation particulier, et la communication autour des airs de covoiturage, et les infrastructures
- Mettre en place des parkings payant sauf pour les riverains
- Développer les parking relais en périphérie
- Inciter à se garer en périphérie
- Créer des parking relais : voiture + vélos en périphérie

Nos propositions approfondies

- Concevoir des parkings extramuros
- Développer des parkings payants pour les non riverains, organiser les horaires de rotation des voitures sur le stationnement
- Contraindre l'usage de la voiture en centre-ville
- Développer l'autopartage par la mise à disposition de véhicules en location

Notre message clé

C'est important de maintenir le centre-ville de Vitré attractif. Une majorité des membres du comité ne souhaite pas que la voiture soit interdite ou disparaisse du centre-ville et craint que l'interdiction de la voiture délaisse le centre-ville. Il est important de maintenir les parkings existants (les grands parkings) pour encourager les habitants à se garer un peu plus loin.

Malgré cela, nous souhaitons que la voiture ne soit plus le principal moyen de déplacement sur le territoire. Que sa place soit réduite pour laisser de la place à d'autres modes. Par exemple; nous sommes favorables à la création de voie à sens unique, à condition qu'il n'y ait pas de contre-sens vélo. La rue de Paris est très dangereuse lorsqu'il y a du soleil.

Nous souhaitons davantage de cohérence entre les messages et la mise en oeuvre des mesures. Par exemple, le stationnement gratuit dans le centre de Vitré le samedi après-midi du 1er mai au 31/10/24 n'incite pas à utiliser le grand parking de la gare ou du champ de foire le week-end. Réduire la place de la voiture, en faveur des modes alternatifs implique de contraindre à certains moments l'usage de la voiture.

La place de la voiture

Actions proposées par le comité

Concevoir des parkings extramuros

Pourquoi cette action ?

Pour accéder au centre-ville et y circuler à pied

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Pouvoir Garer : voiture, vélo, trottinette ...
- Désengorger la présence des véhicules dans l'hypercentre, tout en étant confiant sur la sécurité de son véhicule
- Optimiser l'accès au stationnement (piéton, bus...)

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

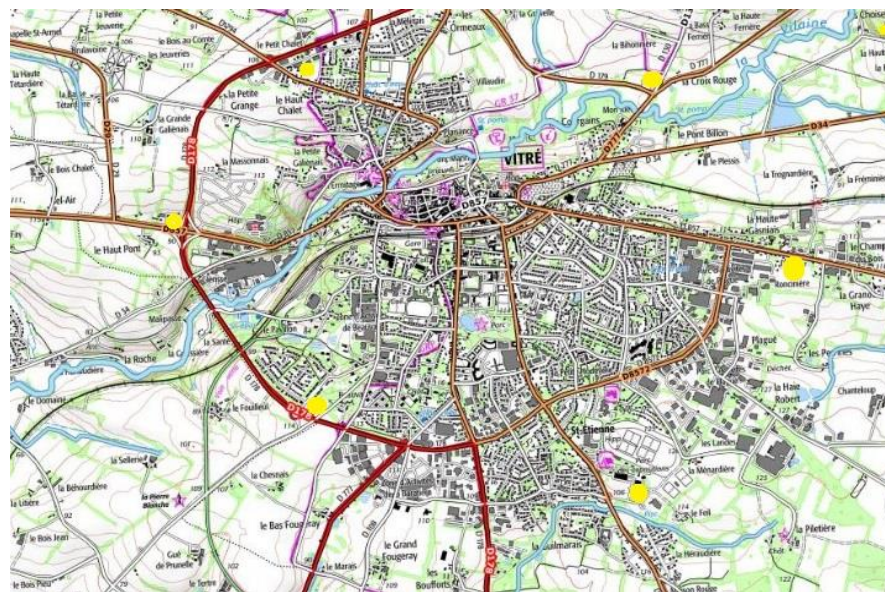
- La place nécessaire à l'installation de telles structures
- L'aspect sécuritaire

Quelles cibles ?

Les individus souhaitant accéder au centre-ville

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

Les points jaunes matérialisent les parkings



La place de la voiture

Actions proposées par le comité

Contraindre l'usage de la voiture en centre-ville 1/2

Pourquoi cette action ?

- Plus de place pour les mobilités douces
- Plus de sécurité pour les piétons
- Plus d'attractivité du centre-ville
- Anticiper les futures directives environnementales

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Diminuer le flux de véhicules en centre-ville
- Donner un attrait à la balade : le centre-ville doit rester un lieu de vie (riverains, commerçants, restaurants, activités culturelles, écoles...)
- Améliorer la qualité de vie des habitants
- Penser à des horaires aménagés : interdiction 7h-19H et samedi et dimanche

Quelles cibles ?

- Tout le monde (notamment les camions) mais autoriser l'accès aux Riverains et commerçants

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Mettre en place les solutions avant d'imposer les contraintes (exemple : parking relais, vélos, navettes...)
- La modularité (exemple : bites rétractables ou autre)
- Organisation de pédibus pour accompagner à l'école du lieu de parking
- Ne pas contraindre l'accès/non accès au type de véhicule qui pourrait mettre en danger l'équité sociale (exemple : centre-ville seulement autorisé aux véhicules électriques)

La place de la voiture

Actions proposées par le comité

Contraindre l'usage de la voiture en centre-ville 2/2

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

Voir carte hyper centre : créer une boucle de circulation (en jaune) et des rues interdites (rouge) et/ou contraintes (non accessibles à certains véhicules)



Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ?

Les difficultés de mise en œuvre ?

- Non-respect des directives
- Respecter les besoins d'approvisionnement des commerçants
- Difficulté d'organiser la dépose scolaire dans ce nouveau contexte

La place de la voiture

Actions proposées par le comité

Développer des parkings payants pour les non riverains, organiser les horaires de rotation des voitures sur le stationnement

Pourquoi cette action est-elle importante selon vous?

Pour désengorger le centre-ville proposer davantage de places de stationnement en périphéries
Il est nécessaire de proposer des places handicapées gratuites en hypercentre et extérieur à l'hypercentre

Jusqu'où êtes-vous prêts à aller sur cette action ? Qu'est-ce qui n'est pas acceptable ?

- En hyper centre, les 15 premières minutes seraient gratuites puis payantes
- Agrandir le parking de la gare et le rendre gratuit
- Ce qui n'est pas acceptable : faire payer les riverains et les commerçants

Quel périmètre ? où spatialiser l'action sur le territoire ? où réguler le stationnement ?

Hyper centre : entre la Gare et le château, Rue de Paris

Qu'est-ce qui est attendu comme résultat ?

Eviter de tourner pour trouver une place de stationnement

Quelle est la première étape pour mettre en œuvre l'action ?

Agrandir le parking de la gare

A qui s'adresse-t-elle ?

- Aux non riverains

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

Financier, désagréments des travaux

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

Disponibilité des places gratuites

La place de la voiture

Actions proposées par le comité

Développer l'autopartage par la mise à disposition de véhicules en location

Pourquoi cette action est-elle importante selon vous?

Cette action permet de réduire le nombre de véhicules sur la route et l'encombrement

Concrètement on fait comment ? Quelles sont les étapes de mise en oeuvre ?

- Flotte de véhicules de la collectivités (minibus, voitures)
- Prêt entre particuliers (avec assurance)

Qu'est-ce qui est attendu comme résultat ?

- Développement de l'autopartage
- Réduction de l'isolement des personnes

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en oeuvre ?

Peur des incivilités sur les véhicules

Quelles sont les cibles ?

- Les personnes non véhiculées (étudiants)
- Pour activités extra-scolaires (lors de rencontres sportives)
- Personnes à mobilités réduites et personnes âgées

Quel périmètre ? où spatialiser l'action sur le territoire ? où mettre en autopartage les voitures ?

Vitré Communauté (ensemble des communes)

A quelles conditions utiliseriez-vous ce service ? quelles sont les conditions de réussite ?

- Qu'il y ait une assurance dédiée
- Bonne communication
- Identité visuelle
- Offre de transport en commun

#4

Communiquer sur l'offre existante

Prévention, information usagers et signalétique/ formation / valorisation ville accessible / sensibilisation aux déplacements alternatifs

Nos idées

- Sensibilisation aux déplacements alternatifs / mobilités douces notamment le vélo, co voiturage (panneaux, affichage)
- Nommer les arrêts de bus en campagne
- Installer des panneaux horaires de bus
- Valorisation d'une ville accessible à vélo, à pied
- Concevoir et installer des panneaux d'affichage dans les communes/réseaux en étant lisibles des différents publics
- Mettre en place des permanences d'informations
- Sensibilisation et pédagogie auprès de différents publics (écoles en ateliers, balades...)
- Renforcer la communication : employeur, écoles, mairie, commerces, médias...
- Améliorer la souplesse des applications dédiées au covoiturage
- Valoriser une ville accessible en vélo ou à pied

Nos propositions approfondies

- Organiser des campagnes de prévention et de sensibilisation aux modes alternatifs, covoiturage
- Développer une campagne d'information multi-réseaux sur les infrastructures et l'offre existantes
- Organiser des temps de sensibilisation et de formation à la mobilité pour les jeunes
- Améliorer l'information des usagers et développer la signalétique : infrastructures (pistes vélo, parking relais, aires de co-voiturage...), chemin pédestre, le temps de trajet, espace réparation, horaires de bus, nommer les arrêts de bus en campagne

Communiquer sur l'offre existante

Actions proposées par le comité

Organiser des campagnes de prévention et de sensibilisation aux modes alternatifs, covoiturage

Pourquoi ces actions ?

- Sous-utilisations actuelles des modes alternatifs
- Absence de visibilité de l'information

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Donner l'information pour qu'il y ait plus d'utilisateurs des différents moyens de transports

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Que l'information arrive à tous sans que chacun aille la chercher (ex : nouveaux arrivants reçoivent un kit avec toutes les infos)

Quelles cibles ?

- Tout habitant de Vitré même
- Vitré Communauté
- Les nouveaux habitants
- Les publics

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

- Sur tout support local : journaux, magazine Vitré Co, pub en centre-ville
- Réseaux sociaux
- Info relayée par les ???

Comment s'organisent les campagnes ? Que contient précisément la campagne ? Quels messages sont passés ? Sur quels réseaux est-elle diffusée ? Par qui ?

- Implication des scolaires du secondaire (demi-journées banalisées, jeux, quiz par équipe)
- Information auprès des entreprises et/ou personne de la maison de la mobilité qui irait faire des interventions auprès des employés
- Messages : existence de Klaxit, santé de la mobilité urbaine

Communiquer sur l'offre existante

Actions proposées par le comité

Développer une campagne d'information multi-réseaux sur les infrastructures et l'offre existantes

Pourquoi ces actions ?

- Manque de communication
- Que la fréquentation des transports augmente (bus, navette...)

Quelles cibles ?

Tout habitant de Vitré Communauté et de tout âge

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Toucher tout le monde (ex : pub Mac Do, tout le monde y va)
- Trouver soit un slogan, soit une pub, soit un tract qui attire et donne l'info

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

- Exemple : faire un essai sur Vitré avec les moyens mis en place et étendre plus tard aux autres communes
- Proposer une offre selon la localité

Comment s'organisent les campagnes ?

Semestrielle organisée par Vitré et Vitré communauté

Que contient précisément la campagne ? Quels messages sont passés ?

La diffusion multi acteurs/multisupports

La campagne peut contenir le guide de la mobilité (services et leur usage, les sites web et applications dédiées)

Peut être diffusé en inter page dans le journal de Vitré-co, aux nouveaux arrivants ainsi qu'en libre accès à la maison des mobilités

Communiquer sur l'offre existante

Actions proposées par le comité

Organiser des temps de sensibilisation et de formation à la mobilité pour les jeunes

Pourquoi cette action ?

- Pour créer des échanges et une meilleure discipline
- Sensibiliser les jeunes pour changer leurs habitudes

Quelles cibles ?

Sensibiliser les parents sous forme de réunion à l'école ou de notes dans le dossier scolaire. Y compris le règlement intérieur.

Comment organiser les temps ? (inscriptions libres, parcours, régulier, ponctuel...)

- Élémentaire : ludique sous forme de simulation
- Collège/lycée : intervention des pompiers ou des gendarmes sous forme de prévention, pour montrer la dangerosité de ces mobilités

Quel est le format des temps de formations et de sensibilisation ? (atelier, webinaire, rencontres, lettre d'info....)

Informers les jeunes à différents niveaux : élémentaire, collège et lycée

Quels arguments ? Quels sont les messages à faire passer ?

- C'est bon pour la santé et la cohésion sociales non virtuelle
- Se respecter chacun/partage de la voie partagée et respect du code de la route

Sur quels acteurs, associations s'appuyer ? Quels relais ?

Action à mener conjointement avec la maison de la mobilité

Quels arguments ? Quels sont les messages à faire passer ?

- Prévention de l'usage du vélo, de la trottinette, du gyropode pour avoir la meilleure conduite possible (savoir comment se comporter sur la route)
- Prévention sur le port de l'équipement (gilet jaune, casque, gilet clignotant)

Communiquer sur l'offre existante

Actions proposées par le comité

Améliorer l'information des usagers et développer la signalétique : infrastructures (pistes vélo, parking relais, aires de co-voiturage...)

Pourquoi ces actions ?

- Améliorer la signalétique pour les vélos et les piétons
- Améliorer la transparence de l'information
- Désengorger les axes routiers : l'augmentation d'information pourra encourager les usagers à utiliser les modes doux, plus d'usagers

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

Des différentes informations listées dans l'intitulé de l'action

Préciser le temps (en mn) si à pied ou en vélo sur les panneaux signalétiques de Vitré et à l'extérieur

- Application locale (tel) pour :
 - Les arrêts de bus et horaires
 - Pistes cyclables
 - Aires de co-voiturages
 - Voie verte

Quelles cibles ?

- Tout public de Vitré CO
- Les touristes

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

- Office de tourisme
- Au passage des campagnes de communication de Vitré Co sur différents supports

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

Que le maximum de public ait l'information

#5

Améliorer la multimodalité

Intermodalité, continuités, rupture de charge

Nos idées

- Développer des navettes régulières entre les parkings relais et le centre-ville toutes les 15 minutes
- Expérimenter un parking relais de test avec intensification des navettes
- Multimodalité voiture/vélo : parkings relais avec offre de location
- Mise en place de navettes entre le centre-ville et bus intercommunaux
- Proposer un tarif unique pour tous les déplacements ou entre plusieurs déplacements ?
- Expérimenter des navettes au sein des ZAC, lotissements
- Assurer la fluidité entre les modes de transports

Nos propositions approfondies

- Développer des navettes radiales : ZAC - centre-ville, entre pôles industriels, etc.
- Organiser des navettes électriques régulières faisant le tour de la rocade

Notre message clé

Nous voulons souligner que plusieurs services de mobilité existent sur le territoire et sont appréciés. Il est important de préserver les transports en commun existants sur le territoire et de renforcer la communication pour les valoriser auprès des habitants (horaire des lignes, trajets, gratuité).

Notre vision pour le territoire est la suivante : un centre-ville attractif avec des commerces et des services de proximité et des moyens financiers et des équipements qui favorisent la multimodalité des communes périphériques vers le centre-ville. C'est important pour nous d'avoir plusieurs solutions de mobilité qui coexistent sur le territoire, et d'avoir la possibilité de passer d'un mode à l'autre simplement.

Les transports en commun, les navettes en direction du centre, la gare ainsi que la mise à disposition de vélo doivent aller dans le sens du développement de la multimodalité.

L'une des conditions de bonne mise en œuvre est aussi l'existence de parking et stationnement adapté : pour déposer les voitures, et stationner les vélos lorsqu'on va prendre le train ou un transport en commun.

Il est aussi nécessaire de faire évoluer les rames afin de pouvoir transporter les vélos dans le train.

Enfin, la fluidité entre les différents modes de transport est indispensable. De réelles réflexions sur les correspondances doivent être menées avec les acteurs des différents services de mobilité (SNCF, région, EPCI).

Nous souhaitons que le territoire se donne les moyens d'une mise en œuvre rapide des actions en faveur des mobilités alternatives et cohérente.

Améliorer la multimodalité

Actions proposées par le comité

Développer des navettes radiales : ZAC – Centre-ville, entre Pôles industriels

Pourquoi cette action ?

- Pour rapprocher l'entrée de ville au centre-ville
- Réseau en étoile, de l'extérieur vers le centre

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

- Accéder plus facilement au centre-ville
- Décongestionner le centre-ville
- Moins de véhicules en centre-ville ce qui offre une meilleure sécurité pour les piétons et vélos
- Ne pas oublier de faciliter l'accès aux commerces

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

- Attention à la concurrence avec les bus
- Cout des navettes
- Acceptabilité de l'aménagement de la voirie

Quelles cibles ?

- Les gens extérieurs à Vitré
- Les lotissements au-delà de la couronne

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?

D'une manière générale autour de la rocade

1. ZAC
2. Un trajet en direction de la gare, point central
3. PA de la grande Haie/la Baratière/ la Briquette
4. Agence départementale régionale SESSAD/Hôpital/parc relais vélo
5. PA Chalet/ PA Plagne / parc relais vélo
6. Halte départ Navette Cinéma / La grande Haie

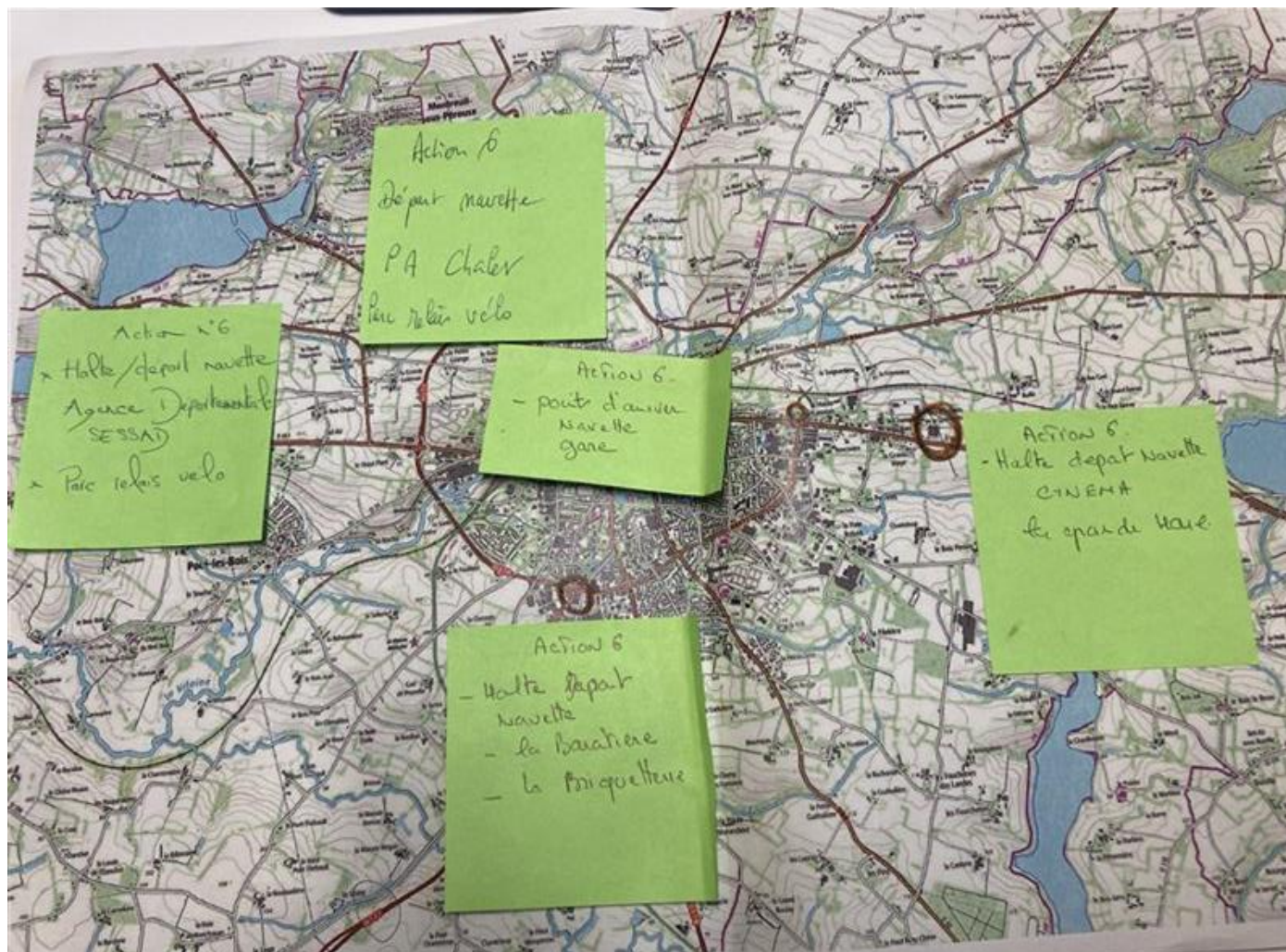
Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

- Disposer des Haltes autour de la couronne afin que les gens puissent se garer et utiliser la navette
- Attractivité du Centre-ville par une offre de service de transport originale, transversale, et qui favorise la multimodalité

Améliorer la multimodalité

Actions proposées par le comité

Développer des navettes radiales : ZAC – Centre-ville, entre Pôles industriels



Améliorer la multimodalité

Actions proposées par le comité

Organiser des navettes électriques régulières faisant le tour de la rocade

Pourquoi cette action ?

- Utiliser les parkings existants comme points relais/départ de navettes qui circulent sur la rocade
- Réduire l'usage de la voiture individuelle
- Assurer la mobilité des personnes sans voiture

Quelles cibles ?

- Habitants de la périphérie de Vitré
- jeunes
- Personne en difficulté de mobilité

Quels sont les obstacles, risques, freins que vous voyez ? Les difficultés de mise en œuvre ?

- Cout de la mise en place et du fonctionnement (au moins 2 navettes sont nécessaires)
- Nouvelle flotte de navette nécessaire
- Changement des habitudes et des comportements pour inciter à prendre la navette plutôt que la voiture individuelle

Préciser l'action : à quoi sert l'action ? Qu'est-ce qui est attendu ?

Permettre de faire le tour de la rocade en 10 min

Organisation d'une navette électrique et gratuite qui fait un circuit :

- Balazé
- Parking Gamm vert haut chalet
- Massonnais
- Rond-point la Guerche Saint Etienne
- Route de Laval / rue de Paris
- Gare de Vitré

Quelles sont les opportunités et les conditions de réussite ?

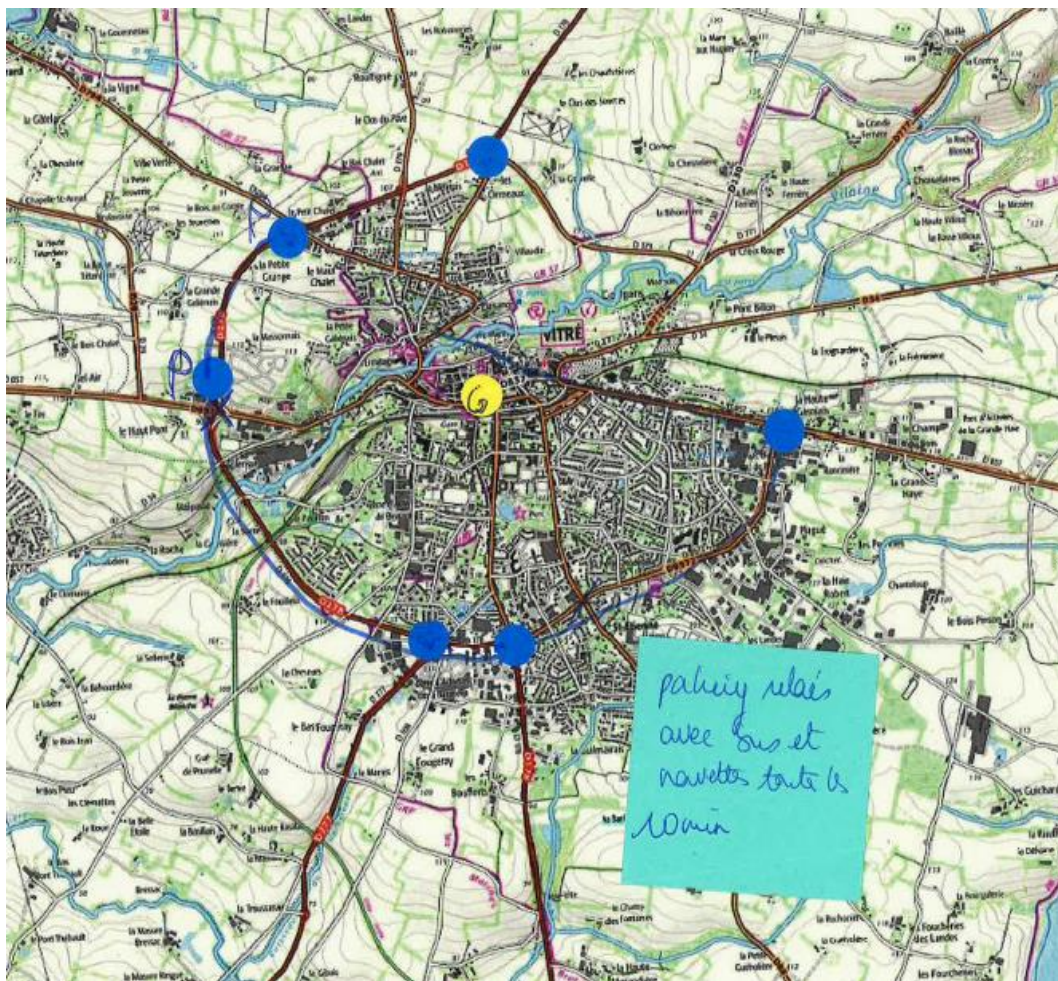
- Utiliser des parkings déjà existants comme points de départ des navettes
- Désengorgement des rues du centre-ville
- Opter pour une navette électrique pour réduire les émissions de GES
- Mettre en place une navette gratuite garantissant l'accessibilité du service
- Communiquer sur le service et son intérêt (gain de temps, gratuit)

Améliorer la multimodalité

Actions proposées par le comité

Organiser des navettes électriques régulières faisant le tour de la rocade

Quel périmètre ? où spatialiser l'action ?





Le projet de contournement routier du secteur de Vitré

La position du comité citoyen

Le comité citoyen a souhaité pouvoir disposer, au cours de ses travaux, d'éléments factuels et informatifs sur le projet de contournement. Ils ont ainsi pu écouter et questionner successivement l'association TUVALU, le collectif des Riverains Nord et Sud du contournement de Vitré, le collectif des riverains de la rue d'Ernée et le maire de Montreuil-sous-Pérouse, et 1er vice-président de Vitré Communauté en charge de l'aménagement du territoire. Le Conseil Départemental est également intervenu pour présenter les grandes étapes d'un projet routier et les principales caractéristiques du projet de contournement.

Le comité a été à l'écoute des arguments, en faveur ou non du contournement, avancés par les différents intervenants. Les arguments entendus, sans ordre de hiérarchisation, peuvent être répartis selon la nature des effets possibles identifiés par le comité, présentés en page suivante.

Au vu de la complexité du sujet et de la diversité des enjeux, des choix à réaliser impliquant d'arbitrer sur des renoncements, le comité citoyen estime qu'il n'est pas possible d'avoir une réponse unanime et partagée sur l'opportunité de réaliser ou non un contournement.

La position du comité citoyen

#6

Le projet de contournement routier du secteur de Vitré

La position du comité citoyen

Les effets environnementaux

Plutôt favorable au contournement

- Amélioration de la qualité de vie des habitants (bruit, qualité de l'air, sécurité, ...) le long des itinéraires empruntés actuellement

Plutôt défavorable au contournement

- Impacts sur les milieux naturels : préservation de la biodiversité, de la ressource en eau (PPRI)
- Impacts sur le paysage et le patrimoine (AVAP),
- Artificialisation des sols et prise en compte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette
- Risques naturels potentiellement amplifiés par les effets du dérèglement climatique

Les effets d'aménagement du territoire

Plutôt favorable au contournement

- Amélioration des conditions de déplacement des travailleurs du Boulevard de Laval et habitants du nord de Vitré - Déviation des flux de PL
- Amélioration des liaisons Est / Nord-Est et désengorgement du centre-ville
- Amélioration de l'attractivité des communes au nord de Vitré et rééquilibrer l'activité et la population autour de Vitré

Plutôt défavorable au contournement

- Préservation des terres agricoles
- Risque d'étalement urbain lié au développement de nouvelles infrastructures de transport
- Prédominance de la réponse routière par rapport aux autres modes
- Coût du projet élevé par rapport au gain de temps estimé
- Expropriation et impacts pour les riverains du projet

De plus, certains arguments avancés par les intervenants n'ont pas tous été entendus de la même manière par l'ensemble du comité citoyen, ainsi sans que cela ne puisse être en faveur ou défaveur du projet, le comité citoyen est sensible aux effets sur leurs concitoyens (habitants, exploitants agricoles, ...).

Une partie du comité s'interroge également sur l'intérêt de suspendre les études avant de décider des suites données au projet, alors qu'elles sont quasiment terminées, alors que d'autres estiment qu'il n'est pas nécessaire de continuer à mobiliser des fonds publics.

Enfin, de manière plus générale, le comité citoyen a pris conscience de la multitude des enjeux à prendre en compte dans un projet d'infrastructure de transport, de la temporalité des études et de l'importance des évolutions de contexte entre l'émergence d'un projet et sa mise en œuvre. Ainsi des connaissances scientifiques, des hypothèses d'évolution du territoire (démographie, économie,) des attentes sociétales peuvent évoluer au cours du temps et rendent plus difficiles les choix d'aménagement.

04

Bilan de la démarche



Avis général du comité

15 réponses

Des participants satisfaits des ateliers

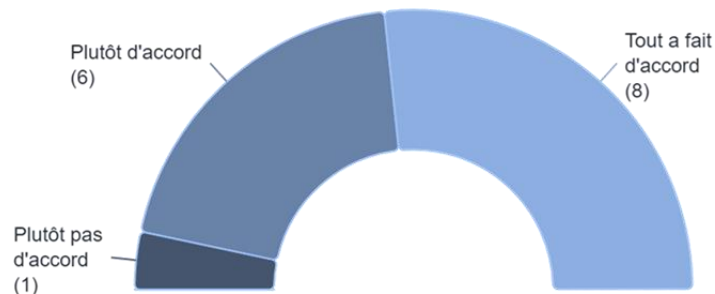
- La majorité des répondants sont très satisfaits ou satisfaits des ateliers. Un membre n'est cependant pas du tout satisfait mais n'a exprimé aucun commentaire dans l'enquête.
- La majorité des répondants (14/15) considèrent que la démarche a été enrichissante pour eux (meilleure compréhension des enjeux mobilités, des compétences, etc).

Les éléments le plus appréciés :

- **Les échanges et la diversité du groupe et tout ce que cela implique notamment les échanges, et la sérénité des débats entre citoyens.** « *pouvoir débattre sereinement, espérer que nos avis soient pris en compte* »
- **L'accueil, les présentations et les interventions.**

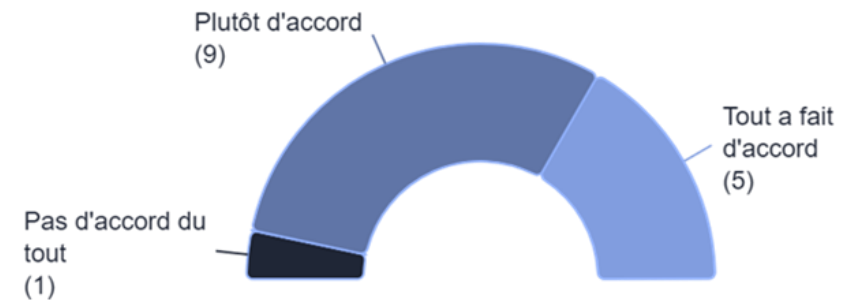
Des temps d'échanges en sous-groupes appréciés

Les moments d'échanges avec les autres en sous-groupes ont-ils été utiles pour vous ?



Des temps de formations et d'acculturation jugés utiles

Les séquences de formations, acculturation aux enjeux de la mobilité ont-ils été utiles pour vous ?



« Moments enrichissants humainement, intéressants et instructifs, « permet les réflexions que l'on n'a pas dans la vie quotidienne »

« Réel moment d'acculturation sur les enjeux de la mobilité et de faire évoluer les points de vue : « m'a permis de me situer par rapport à cette problématique »

« Cette démarche permet de se rendre compte des réalités et mise en œuvre pas toujours faciles »

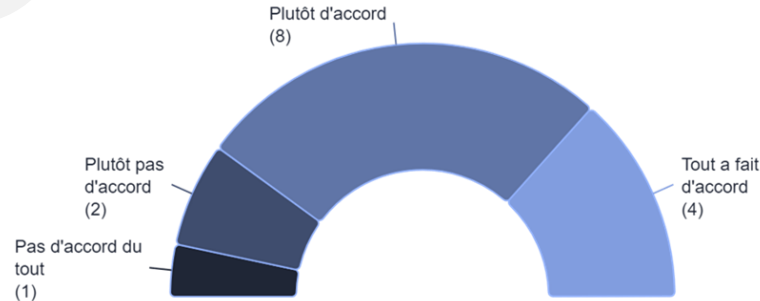
« J'ai particulièrement apprécié la qualité des échanges et de l'écoute entre membres et avec les intervenants »

Points positifs

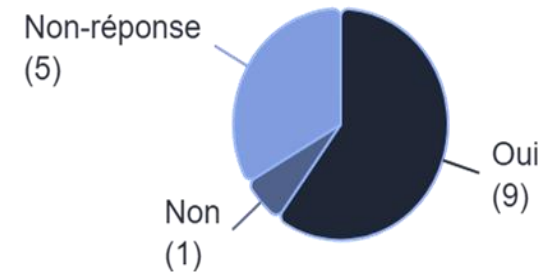
15 réponses

Des participants satisfaits des propositions du comité

Que pensez-vous des propositions du groupe ?



Le rôle et les objectifs du comité tels que définis dans la charte de fonctionnement et présentés au début du parcours ont-ils été tenus ? Si non pourquoi ?



« *Très enrichissant, ce sont des réflexions que nous n'avons pas dans la vie quotidienne* »

« *C'était enrichissant et agréable de se sentir citoyennement utile* »

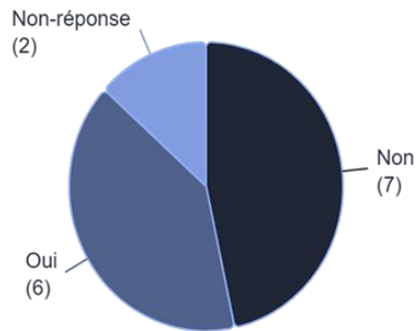
« *Très dense et très instructif* »

« *Cette démarche permet l'expression de sa citoyenneté agréable de se sentir utile citoyennement parlant* »

« *Des échanges constructifs et enrichissants, mais cela va-t-il faire avancer les choses ?* »

Des participants satisfaits et des temps de formations et d'acculturation jugés utiles

Quelque chose vous a-t-il déplu ?
Si oui pourquoi ?



- En recoupant cette question avec d'autres afin de mieux comprendre (seulement 4 commentaires) on peut dire que le sujet du contournement a déplu (3 répondants).
- Une personne est insatisfaite car elle est habitante de Châteaubourg et aurait préférée être intégrée à l'autre comité citoyen sur le secteur de Châteaubourg. Une autre personne souhaitait plus de temps de réflexion sur les actions. Une dernière personne aurait aimé des propositions d'actions sur l'installations de bornes électriques.

« La réunion sur le détournement de la rocade m'a déplue »

« La démarche était un peu politique. L'idée de former des groupes de travaux est très bien. Nous faire travailler dans l'ombre sans étiquettes politique serait mieux ».

Quelques points d'amélioration soulevés par le comité :

- Sujets très vastes sur lesquels il serait possible de passer beaucoup plus de temps
- Manque de connaissance sur les problématiques techniques et financières
- Certains pointent un manque de temps pour les productions en sous-groupe
- Une frustration exprimée par certain.e.s sur les propositions concrètes, « cela va-t-il faire avancer les choses », manque de temps pour formuler des propositions concrètes

Recommandations



Recommandations formulées pour le prochain comité citoyens

Les participants ont formulé des pistes d'amélioration que nous transformons en recommandations pour le prochain comité de Châteaubourg.

Composition du groupe

- Rester sur une typologie d'habitants très locale
- *Mode aléatoire de constitution des groupes apprécié*

Sujets et thèmes abordés

- Les sujets étaient pertinents
- Définir des thèmes pour chaque séance

Interventions

- Plus de données financières
- Plus de données sur l'impact humain
- *Des interventions plus courtes mais plus nombreuses*

Format des journées

- Plus étalé dans la journée
- Plutôt le samedi
- Réduire les thèmes abordés à chaque séance

Format des ateliers

- Prévoir des temps de pause plus conséquent



Ouverture



Bilan et enjeux pour la suite

Les quelques éléments de bilan suivant soulignent l'intérêt d'une telle démarche de participation.

#1. Assiduité :

La belle énergie du groupe vécue depuis le premier atelier a perduré tout au long des 6 séances d'atelier. Notons la participation assidue de 16 personnes (plus si on compte les absents excusés, pour des motifs de garde d'enfants et organisation plus facile à mettre en place un samedi).

#4. Appréhension de l'action publique :

Une évolution de leur appréhension de l'action publique, les amenant à porter un autre regard sur la mobilité au quotidien et sur les aménagements publics dédiés, mais aussi sur l'implication qu'il est possible d'avoir dans l'action publique. Compréhension de la complexité des décisions politiques et de la nécessité d'articuler différents enjeux à l'échelle du territoire.

Quelles suites ?

Certains participants ont pu exprimer une forme de frustration que l'exercice s'arrête là : ils auraient pu encore y consacrer un peu de leur temps personnel. Les différents éléments de bilan soulèvent l'enjeu d'une part à voir comment poursuivre l'implication dans la démarche mise en place sur le territoire de Vitré (« ambassadeurs de la mobilité ? ») et d'autre part à assurer une continuité (continuité du lien et des échanges) d'ici la finalisation du PML après le comité citoyen sur le secteur de Châteaubourg → exigence de retour vers le comité citoyen (reddition des comptes / lien à la décision) sur les propositions d'actions faites par le comité au-delà des présentations au COPIL et à l'assemblée départementale.

#2. Implication :

12 personnes sont motivées pour participer à la restitution au COPIL en tant que simples participants et 5 pour prendre effectivement la parole et restituer les travaux et les conclusions du comité au COPIL comme à l'assemblée départementale.

#5. Prise de conscience et engagement individuel :

Capacité d'un groupe de citoyens à comprendre les enjeux de mobilité d'aujourd'hui et de demain. La « montée en compétence » en petits groupes produit des prises de conscience. Le groupe est conscient qu'il n'est plus possible de « faire comme avant » et qu'il faut faire évoluer nos pratiques. Au fil des ateliers, les membres du comité ont compris les enjeux de développer des mobilités alternatives à la voiture (sans pour autant la « diaboliser »), et sont prêt à envisager concrètement ces alternatives et à accepter de limiter la place de la voiture, dans certaines conditions. Néanmoins des biais de confirmation s'installent au sein du groupe notamment sur la place de la voiture ou l'importance des modes actifs.

#3. Sociabilité et mixité :

Des échanges inter-générationnels et le développement de relations sociales grâce au comité citoyen très appréciés. Une démarche vectrice de lien social entre habitants d'un territoire.

Comité citoyen du secteur de Vitré

Merci !



Juillet 2024